

08.09.2005 - 12:13 Uhr

BAG: Attention: Version rectifiée du communiqué de presse (Assurance obligatoire des soins) publié ce matin. La première phrase du chapeau a été corrigée.

(ots) - Assurance obligatoire des soins

Augmentation des coûts de 6,8 % en 2004

En 2004, les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ont augmenté de 1,2 milliards de francs et sont ainsi passés à 19,1 milliards de francs. Cette augmentation de 6,8 %, due en grande partie à la forte hausse des coûts hospitaliers (11 %), est quelque peu supérieure à la croissance annuelle moyenne de 5,5 % constatée depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1996.

La demande de prestations dans le secteur de la santé n'a cessé de croître en 2004. On constate une sensible augmentation des coûts dans le secteur stationnaire des hôpitaux ainsi qu'une hausse supérieure à la moyenne dans le secteur des soins à domicile et des coûts de laboratoires. En ce qui concerne les soins ambulatoires en milieu hospitalier, on note toutefois une augmentation nettement inférieure à celles des années précédentes.

Evolution par groupes de coûts Si l'on considère l'évolution des coûts bruts, c'est-à-dire en y incluant les participations aux coûts des assurés, on obtient le tableau suivant :

Médecins : +4,9 %. Cette augmentation reste dans la ligne de l'année précédente. Ce secteur représente 22,9 % des coûts AOS.

Médicaments : +5 %. Cette majoration est légèrement plus faible que celle de l'année précédente. Avec 4149 millions de francs, la part de ce secteur dans l'AOS est de 21,7 %.

Hôpitaux (secteur stationnaire) : +11,1 %. Ce secteur 23,9 % des coûts AOS accuse, comme l'année précédente, une hausse nettement supérieure à la moyenne.

Hôpitaux (soins ambulatoires) : +2,4%. Ce secteur qui représente 11,5 % des coûts AOS, a connu l'introduction de TARMED en 2004. Tout porte donc à croire que la facturation aura, de ce fait, pris du retard, ce qui n'apparaîtra qu'en 2005.

Evolution des coûts dans les cantons L'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins varie fortement d'un canton à l'autre passant, pour les coûts bruts par assuré, de 1,1 % dans le canton du Tessin à 11,9 % dans le canton de Berne. On note une augmentation de 1,6 % dans le canton dont les coûts sont les plus faibles (AI) et de 5,6 % dans le canton le plus cher (GE). Le Tessin, canton plutôt cher dans ce domaine, connaît l'augmentation

la plus faible (1,1 %), tandis que Lucerne, plutôt bon marché, présente une augmentation de 8,9 %.

Dans le classement des cantons d'après le montant des coûts, on ne constate aucun changement marquant de 2003 à 2004. Cinq cantons (BE, GR, JU, NE, ZH) avancent toutefois d'une place (leurs coûts ont augmenté), trois (SH, SG, VD) reculent d'une place et un (BL), de deux places.

Pour de plus amples informations : Daniel Wiedmer, responsable de la division Surveillance assurance maladie, tél. 031 322 95 05
Graphiques et tableaux : www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000843/100495932> abgerufen werden.